



Envoyé en préfecture le 05/12/2017

Reçu en préfecture le 05/12/2017

Affiché le



ID : 090-200075133-20171130-07_30112017-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°7

Subvention pour l'aménagement de conteneurs enterrés pour la collecte du verre

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

Était représenté : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

Étaient Absents : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
21	0	1

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

VU la délibération du 3 Décembre 2015 supprimant le versement de subvention aux communes pour les aménagements des écopoints

Les subventions pour les aménagements des écopoints ont été supprimées par délibération en date du 3 décembre 2015.

Il est proposé d'instaurer l'attribution d'une subvention pour la mise en place de conteneurs enterrés pour le verre qui pourrait être réalisée par les communes avec les critères suivants :

- Un projet par an financé par communauté de communes, soit un maximum de 3 projets par an,
- Montant alloué par projet : 2500 €, soit un budget de 7500 € par an,
- Obligation pour l'attributaire de la subvention de communiquer sur le soutien financier alloué par le SICTOM,
- Nécessité que les conteneurs enterrés subventionnés soient à simple crochet afin de permettre la collecte par le prestataire du SICTOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 21 voix pour et une abstention, décide de valider l'attribution d'une subvention aux conditions détaillées ci-dessus et d'autoriser le Président à exécuter l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH

